

DOCUMENTS À L'APPUJ

Tous les présentateurs doivent annexer une copie des documents suivants au formulaire de mise en candidature:

- Le curriculum vitae de la personne proposée. Ce document devrait inclure la liste ou un sommaire des mentions, diplômes, réalisations, publications, expositions, spectacles, etc. (maximum 5 pages).
- Un bref énoncé justifiant la proposition de mise en candidature (maximum 1 page).
- Une courte biographie (1 page).
- Assurez-vous de bien vérifier le guide pour tout autre matériel nécessaire selon la discipline pour laquelle vous soumettez une candidature.**
- Les présentateurs peuvent soumettre tout autre document pertinent à l'appui de la mise en candidature (maximum 3 pages).

NOTA: Pour être convaincante, la présentation d'une mise en candidature doit être concise et simple. Afin d'aider les membres du jury dans leur tâche, nous demandons de vous en tenir strictement à la limite de dix pages : le c.v., 5 pages; l'énoncé justifiant la mise en candidature, 1 page; la biographie, 1 page; et autre document pertinent, 3 pages.

ENGAGEMENT DU PRÉSENTATEUR

Par la présente, j'atteste que, à ma connaissance, les renseignements contenus dans la présente mise en candidature sont exacts. En outre, je comprends que :

- il est de ma responsabilité de m'assurer que tous les documents requis pour compléter mon dossier soient reçus par **artsnb** ou mis à la poste au plus tard à la date limite annoncée pour ce concours, **soit le 15 juin**;
- les mises en candidature reçues portant un sceau postal postérieur à la date limite annoncée ne seront pas acceptés;
- seules les mises en candidature complétées dans les délais prescrits seront présentées au jury.

Signature du présentateur

Date

FAIRE PARVENIR À :

Veillez faire parvenir ce formulaire dûment rempli accompagné de tous les documents et les exemples d'œuvres requis à :

artsnb

61, rue Carleton
Fredericton (N.-B.) E3B 3T2

Téléphone : 506 444-4444
Sans frais au N.-B. : 1-866-460-ARTS (2787)
Télécopieur : 506 444-5543

COMMUNICATION DES RÉSULTATS

Seulement les candidatures retenues seront avisées.

Les noms des lauréats au Prix du Lieutenant-gouverneur pour l'excellence dans les arts seront annoncés publiquement avant la cérémonie officielle.

Les résultats ne seront pas communiqués par téléphone.

This nomination form is also available in English.

artsnb se réserve le droit de réviser ses programmes sans avis.

Le masculin est employé à titre générique afin d'alléger le texte et désigne autant le féminin que le masculin.

artsnb est la marque de commerce du Conseil des arts du Nouveau-Brunswick.